

# Registre d'identification des participants à une vente au déballage

*(Références réglementaires : Articles R 321-9 et R 321-10 du code pénal)*

Ce registre ainsi constitué doit être relié efficacement et coté, et paraphé par le Maire avant la manifestation  
Adresser à « Douarnenez Proximité - Mairie de Douarnenez 16 rue Berthelot 2100 Douarnenez »

**Organisateur** (nom de la structure et de la personne morale la représentant, adresse siège social, n° de téléphone) :

**Date et nature de la manifestation :**

Cadre réservé à l'administration

Nous, Jocelyne POITEVIN, Maire de la Ville de Douarnenez avons paraphé le présent registre contenant : (nombre de pièce jointe)

Douarnenez, le

Signature et tampon

Note ce registre doit être adressé à la Préfecture dans les 8 jours après la manifestation